La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme

de Champagney (Haute-Saône)

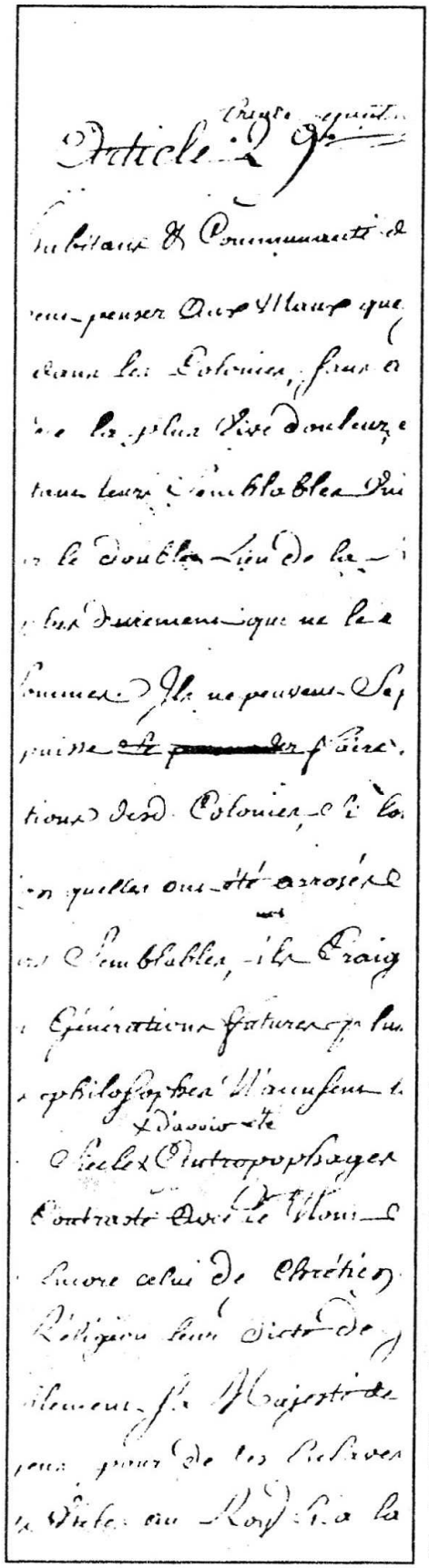

fac-similé d'un extrait du cahier de doléances de 1789 des habitants de Champagney : **l'article 29**

Champagney est un village de la Haute-Saône d'environ 3000 habitants. Il se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Belfort, sur la N19-E54 Belfort-Vesoul, à 5 km de Ronchamp.

En 1789, les villages et villes de France sont invités à rédiger leurs **cahiers de doléances pour la convocation des États Généraux.** Champagney est alors un village de 200 feux. Les gens sont pauvres : paysans, bûcherons, mineurs. L'hiver 1788-89 a été terrible. La misère incite les habitants à suivre l'appel lancé par leur curé, leur demandant de se réunir pour rédiger leur cahier de doléances.

Ils incluent dans leur cahier, un article, **l'article 29** (voir ci-contre), unique en son genre : il condamne la traite des Noirs et réclame son abolition. Des documents permettent de penser que ce texte a été suggéré par un noble originaire de Champagney, Jacques Antoine Priqueler, proche de la Société des Amis des Noirs, créée à Paris en 1788. Les Champagnerots ne connaissaient qu'un seul Noir, celui qui se trouve à l'église, sur un tableau représentant l'adoration des Mages ! Sur 2 000 cahiers de doléances rédigés dans les villes et villages de France, seuls 21 demandaient l'émancipation des Noirs et 28 la cessation du commerce d'esclaves. Seul l'appel des habitants de Champagney réclamait l'abolition.

En 1971, un historien local se penche sur ce document et organise une première commémoration du «voeu de Champagney». Il fonde, autour de cet article 29, un mémorial : **la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme**, face à la place où le 19 mars 1789, les Champagnerots se sont réunis pour rédiger leur cahier de doléances.

En 1995 a eu lieu l'inauguration d'un bâtiment rénové qui comporte trois salles :

1/ la première salle présente l'article 29 :
- son origine
- le contexte historique
- le quotidien des habitants de Champagney au XVIIIème siècle

2/ La deuxième salle retrace l'histoire de la traite des Noirs et le chemin parcouru vers l'abolition en 1848. dans cette salle, deux fosses évoquent l'une, l'entrepont d'un navire négrier avec des corps d'esclaves enchaînés, la seconde, le retour vers l'Europe avec un chargement de produits.

3/ La troisième salle présente les conséquences : l'abolition avec la colonisation, la décolonisation, le génocide oeuvre des nazis, les problèmes actuels du tiers monde, l'esclavage au début du XXIème siècle ; l'actualité nous montre que l'esclavage est loin d'avoir disparu de notre terre.

Des objets africains sont présentés dans des vitrines ; ils servent de support pour évoquer la vie des Noirs.

Pour visiter :
Durant les mois de juin à septembre, tous les jours (sauf mardi) de 10h à 12h et de 14h à 18h
Toute l'année, visites sur rendez-vous.
S'adresser à la Mairie 70290 Champagney tél. 03.84.23.13.98 ou au conservateur tél. 03.84.23.11.03

Monique BOLMONT
octobre 1998

1848 : abolition de l'esclavage par la France

1948 : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

1999 : des hommes, des femmes, des enfants sont encore mis en esclavage

"Le monde, en la conscience de ses humanités, se trouvait à Champagney ce jour-là."

Patrick Chamoiseau

Le 19 Mars 1789, le curé de Champagney, Georges Jeanrichard, du haut de sa chaire, invita ses fidèles à se rendre sur la place proche de l'église, pour y rédiger et signer les cahiers de doléances à envoyer au Roi Louis XVI. Ces cahiers furent rédigés par un habitant de la cité, Antoine Priqueler, Officier de la Garde du Roi Louis XVI en congé de semestre. L'article 29 demandait l'abolition de l'esclavage :

" Article 29 - Les habitants et communauté de Champagney ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables, encore unis à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont des bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions desdites colonies si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables. Ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les français de ce siècle d'avoir été anthropophages, ce qui contraste avec le nom de français et encore plus celui de chrétien. C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier, très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves, faire des sujets utiles au royaume et à la patrie."

1999 : 300 francs l'esclave au Soudan !

Un des reportages de l'émission «Envoyé spécial» du 28 janvier (sur France 2) était consacré à la réduction en esclavage de femmes et d'enfants du Soudan du Sud. (ci-contre une présentation de ce film extraite du n° 2558 de Télérama)

Mais en partant du cas du Soudan on aurait tort de conclure que l'esclavagisme d'aujourd'hui n'est que la persistance de pratiques fort anciennes.

La mise en exploitation totale d'êtres humains s'adapte très bien à l'évolution de la société : dès que la pauvreté économique, le manque de formation ou la fragilité sociale privent des êtres de leur dignité d'homme ou de femme, et si la société n'est plus assez forte pour imposer une protection légale, les esclavagistes ne sont pas loin...

À voir, pour s'en convaincre les marchés de la prostitution, et pas seulement dans le sud-est asiatique... «Pologne, Ukraine, Russie, Biélorussie, Hongrie, République tchèque, Albanie... aucun pays de l'Est n'échappe à la traite des femmes. Tout a commencé en 1989. Après l'effondrement du bloc communiste, les réseaux de criminalité organisée ont recruté à grande échelle.» «Au cours des dernières années, la traite des femmes a, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), connu une "augmentation considérable". Cela s'explique par l'extraordinaire rentabilité du trafic.» (extraits d'un article paru dans Le Monde Diplomatique en février 99).

À voir également les ateliers de travail clandestin. etc.

Les formes d'esclavage évoluent selon les sociétés mais le mal reste le même.

Soudan : sur la piste des esclaves (Olivier Weber, Jean-Michel Destang, Michel Prêtre, Richard Gurgand, Jean-Pierre Métivet). Aux yeux des maîtres de Khartoum les droits de la personne humaine ne sont que des mots vides de sens. Ainsi laissent-ils réduire en esclavage des femmes et des enfants, animistes et chrétiens du Sud, que des commandos enlèvent par centaines pour les abandonner aux riches islamistes du Nord. Ceux-ci ne chipotent pas en matière d'humiliation, de sévices corporels et d'abus sexuels. Et contraignent les jeunes garçons à s'islamiser. Ce reportage accablant montre aussi de quelle façon ces esclaves recouvrent parfois la liberté. Des marchands musulmans les achètent et les revendent. Un esclave vaut 300 francs. Le négoce bat son plein dans la brousse et la traite des Noirs continue.

Patrick Morin

Rappel : un excellent album documentaire déjà signalé (voir CPE n° 294 page 16) : ***«De l'esclavage à la liberté»***, auteur Patricia LATOUR, Édit. Le Temps des cerises, 1998, format 21 sur 31 cm, 64 pages, prix 105 francs (à partir du cours moyen et collège).

La liberté, la dignité ne sont jamais données une fois pour toutes par un texte, fut-ce celui d'une loi : elles doivent être conquises, défendues sans relâche. Les citoyens d'aujourd'hui, et ceux de demain, sont, et seront, devant les mêmes choix que ceux d'hier et d'avant hier : s'engager ou non, avec les autres, pour que tous, ici et ailleurs, puissent vivre libres et dignes.